

# **Convention constitutive du PRES Université Paris Cité**

## **OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES**

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

### **Entre les signataires :**

- **Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3,**  
représentée par sa présidente, Mme Marie-Christine LEMARDELEY
- **Université Paris Descartes – Paris 5,**  
représentée par son président, M. Axel KAHN
- **Université Paris Diderot – Paris 7,**  
représentée par son président, M. Vincent BERGER
- **Sciences Po,**  
représenté par le directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, administrateur de la  
Fondation Nationale des Sciences Politiques, M. Richard DESCOINGS
- **Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO),**  
représenté par son président, M. Jacques LEGRAND
- **Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)-Rennes,**  
représentée par son directeur, M. Antoine FLAHAULT
- **Institut de Physique du Globe,**  
représenté par son directeur, M. Vincent COURTILLOT
- **Université Paris 13 – Paris Nord,**  
représentée par son président, M. Jean-Loup SALZMANN

### **Vu :**

Les délibérations de leurs conseils d'administration respectifs.

### **Il est convenu ce qui suit :**

La présente convention a pour objet de formaliser l'engagement des établissements signataires à constituer, sous l'appellation Université Paris Cité, un pôle de recherche et d'enseignement supérieur au sens de la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006, et d'en définir le contenu, au sens de l'article L. 344-1 du code de la recherche.

Les objectifs, les principes d'actions, et le programme d'actions communes du Pôle, approuvés par chacun des établissements, sont présentés ci-dessous :

- 1. LES GRANDS OBJECTIFS**
- 2. UNE STRATÉGIE PARTAGÉE**
- 3. IDENTITÉ COMMUNE**
- 4. PROJETS PÉDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES COMMUNS**
- 5. COORDINATION DES FORMATIONS DOCTORALES**
- 6. APPELS D'OFFRE COMMUNS, RECHERCHE COMMUNE DE LA QUALITE**
- 7. RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES**
- 8. MUTUALISATION DE SERVICES ET D'ACTIVITÉS**
- 9. GOUVERNANCE**

# Convention constitutive du PRES Université Paris Cité

## OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

### 1. LES GRANDS OBJECTIFS

- Construire au centre de Paris un **Pôle universitaire d'envergure mondiale** articulé autour de trois universités et de quatre Grands Etablissements :
  - **Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3,**
  - **Université Paris Descartes – Paris 5,**
  - **Université Paris Diderot – Paris 7,**
  - **Sciences Po,**
  - **Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO),**
  - **Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP)-Rennes.**
  - **Institut de Physique du Globe de Paris,**et en association avec une université située en périphérie immédiate de la capitale :
  - **Université Paris 13 – Paris Nord.**
- Concrétiser le rapprochement Universités/ Grands Etablissements et Grandes Ecoles au sein de projets transversaux et structurants.
- Mettre en œuvre un **projet intellectuel** commun adossé à la recherche et à la formation **dans des champs disciplinaires multiples et complémentaires.**
- Mettre en évidence une **identité territoriale** du Pôle universitaire organisée autour de deux campus : Luxembourg/Saint-Germain/Sorbonne/Cité/Cuvier et Paris Rive Gauche/Grands Moulins/Ivry.
- Etablir un lien fort avec une université extra muros du nord de l'agglomération parisienne à laquelle les établissements fondateurs sont reliés, en particulier par la succession Sud-Nord de leurs implantations hospitalo-universitaires.
- Intégrer la dimension « **vie étudiante** » dans toutes ses composantes : logement, restauration, activités sportives, santé, vie associative, activités festives et culturelles.
- Faire bénéficier les étudiants de **l'attractivité** d'un PRES parisien lisible et pensé comme un lieu de civilisation ouvert sur la cité.
- Constituer un centre de rayonnement intellectuel et culturel à Paris et en Ile-de-France, promouvoir les valeurs académiques de la connaissance, du débat pluraliste argumenté et de la promotion de toutes les formes de diversité.
- Accroître la **visibilité** internationale du PRES et des établissements membres par une promotion commune du PRES et de ses événements.

# Convention constitutive du PRES Université Paris Cité

## OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

- Renforcer l'efficacité des actions de support à la formation et à la recherche par la mise en commun d'activités et de services.
- Doter le PRES d'une gouvernance efficace en le constituant sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS).

---

### 2. UNE STRATÉGIE PARTAGÉE

---

- **Actions coordonnées** en matière de rayonnement intellectuel et culturel, de défense et de promotion de la diversité.
- **Réflexion commune** sur l'évolution de l'environnement régional, national, européen et international et sur l'évolution du dispositif de formation et de recherche des établissements membres.
- **Elaboration coordonnée des projets d'établissement** et des contrats quadriennaux des établissements membres – et synchronisation de ces contrats
- **Elaboration et mise en œuvre d'un plan stratégique** conduisant à l'adoption d'un projet quadriennal de l'EPCS Université Paris Cité.
- **Coordination des relations contractuelles** avec les partenaires institutionnels : collectivités locales, organismes de recherche, AP-HP.

---

### 3. IDENTITÉ COMMUNE

---

- Adoption par les membres fondateurs d'un **système commun d'appellations** (incluant logo et charte graphique commune), décliné dans l'ensemble des actions de communication des établissements, sous la forme : « Université Paris Cité – Sorbonne Nouvelle » ; « Université Paris Cité – Descartes » ; « Université Paris Cité – Diderot » ; « Université Paris Cité – Sciences Po » ; « Université Paris Cité – EHESP Rennes » ; « Université Paris Cité – Inalco » ; « Université Paris Cité – Institut de Physique du Globe ». Mise au point d'une politique de **signature commune des publications scientifiques** dans le cadre du système commun d'appellations du PRES Université Paris Cité.
- Extension de ce système commun d'appellation et de cette politique de signature commune des publications scientifiques à l'Université Paris 13 – Paris Nord, sous la forme : « Université Paris Cité – Nord ».
- **Promotion de l'image de l'Université Paris Cité et gestion de son identité** : Elaboration d'une politique de communication commune destinée à promouvoir le PRES et ses

## Convention constitutive du PRES Université Paris Cité

### OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

établissements fondateurs et associés, et coordination des politiques de communication des membres.

- Création d'un **portail étudiant** évolutif donnant une vision unifiée et harmonisée des formations proposées au sein du PRES.
- Harmonisation entre des formations voisines ayant vocation à conduire progressivement à une coopération ou à une différenciation accrues ; l'objectif à terme est la **mise en cohérence des offres de formation proposées à Paris par les membres fondateurs**, dans le souci de leur complémentarité et de leur articulation.
- Carte d'étudiant multiservices commune aux étudiants franciliens des établissements membres.

---

#### 4. PROJETS PÉDAGOGIQUES ET SCIENTIFIQUES COMMUNS

---

- Coordination des politiques de formation et de recherche des établissements membres, notamment dans les domaines suivants : biologie, médecine, pharmacie et odontologie ; santé publique ; formations technologiques ; sciences humaines et sociales, droit et sciences politiques ; cultures, langues et civilisations ; sciences de la terre et de l'univers, environnement.
- Au moment de la fondation du PRES, en 2009, une première série de projets ont d'ores et déjà été identifiés. Cette liste n'est qu'indicative et sera enrichie selon les travaux des conseils du PRES après sa création, sur proposition des établissements membres et de leurs équipes.
  - **Biologie, médecine et médicament** : création d'un Institut universitaire médicament-toxicologie-chimie-environnement dont le siège sera localisé sur le site de la Faculté de Pharmacie (avenue de l'Observatoire), développement de l'interface chimie-biologie, et création d'un Campus Université Paris Cité d'Hématologie centré sur le site Saint-Louis. D'autres actions concertées en cours de constitution, prenant en compte les collaborations existant déjà entre les différentes composantes du PRES, devraient favoriser une politique commune de recherche en matière de santé sur des thèmes qui couvrent le squelette, l'infectiologie (avec la création d'un GIS maladies infectieuses), l'imagerie médicale, l'inflammation, la pathologie cardio-vasculaire, les méthodes en recherche clinique.
  - **Chimie aux interfaces** : un projet de fédération des chimistes de Paris Descartes et Paris Diderot sera activement développé et étendu à des équipes de Paris 13 Nord.

## Convention constitutive du PRES Université Paris Cité

### OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

Seront concernés en particulier la chimie pour le vivant et les nano-biosciences, la chimie environnementale, l'interface chimie-physique, etc.

- Elaboration d'une politique coordonnée de **formation des médecins, pharmaciens et odontologistes**, au niveau du L1 santé et au-delà. Aménagement des passerelles adaptées aux étudiants du L1 santé non classés en rang utile. Développement conjoint de filières mastères/doctorats pour les étudiants en santé. Création de doubles cursus et mutualisation de ceux déjà créés : études en santé/sciences ; *management* ; santé publique ; sciences juridiques, humanité ....
- **Recherche et enseignement intégrés en odontologie** : les universités Paris Descartes et Paris Diderot incluent les deux UFR d'odontologie – chirurgie dentaire d'Ile-de-France. Ces UFR collaborent déjà dans la mise en place du L1 santé – spécialité odontologie – et dans l'enseignement d'une spécialité de master. Elles approfondiront leur coopération dans les domaines de l'enseignement, de la coopération européenne et internationale, et de la recherche ; elles étudieront les perspectives d'un rapprochement physique. L'Université Paris 13 Nord contribuera à cet effort par sa recherche sur les matériaux.
- **Santé et société** : cursus innovant pour les étudiants en médecine grâce à un complément de formation pluridisciplinaire apporté par les membres du PRES ; formations communes au niveau Master axées sur les systèmes, l'économie et les politiques de santé, renforcement du pôle « Droit et santé ».
- **Santé publique** : projet original de création d'un centre de recherche et de formation dédié à la santé publique, à la médecine préventive et aux problématiques de santé intergénérationnelles. Centre intégré de santé étudiante. Animation d'un réseau Université Paris Cité de Santé Publique.
- **Sciences de l'esprit** : Les universités Paris Descartes, Paris Diderot et Paris 13 nord représentent collectivement un large éventail de recherches en psychologie, des approches cliniques aux sciences cognitives. Des séminaires et enseignements communs d'orientation psychanalytique existent déjà et un programme doctoral en sciences cognitives est à l'étude. Ces interactions seront approfondies dans le but de proposer une offre intégrée Université Paris Cité de formation et de recherche dans le domaine des sciences de l'esprit.
- **Sciences de l'Univers** : L'Université Paris Diderot et l'Institut de Physique du Globe forment l'un des premiers ensembles français et européen de recherches en sciences de la terre et de l'univers, et de l'environnement. Ils offrent en ces domaines une gamme exceptionnelle d'activités dédiées à l'observation, la recherche et la formation. Le Centre Université Paris Cité des Sciences de l'univers sera moteur d'une activité pluridisciplinaire de formation, recherche et débats au sein du PRES.

## **Convention constitutive du PRES Université Paris Cité**

### **OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES**

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

- **Langues et civilisations** : Projet porté par plusieurs établissements du PRES en étroite coopération avec la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) et les autres centres documentaires dédiés. Des interfaces pluridisciplinaires, notamment avec les sciences politiques ou la santé publique, seront développées en s'appuyant sur des orientations disciplinaires structurantes, au premier chef historiques, en linguistique, littérature et sciences sociales.
- **Sciences du langage, éducation et société** : La plupart des établissements du PRES sont actifs dans le domaine des sciences du langage. Le PRES Université Paris Cité structurera par conséquent son offre de formation et de recherche autour de ce thème.
- **Arts, culture et communication** : champ représenté par un ensemble de formations (pédagogie et recherche) offertes par de nombreux établissements du PRES. Plusieurs actions communes ont déjà été engagées ; elles serviront de point d'appui à un projet pluridisciplinaire ambitieux autour de la créativité artistique, de l'émotion esthétique et de la société de communication.
- **Lettres, philosophie, humanités** : Le PRES Université Paris Cité est et sera un centre majeur de formation et de travaux dans les domaines de la philosophie et des lettres, dans une perspective résolument pluridisciplinaire : ouverture sur la santé, le droit, l'éthique, la science politique, les langues, littératures et civilisations, les arts et les sciences, notamment de l'univers, des territoires et de l'environnement.
- **Formation technologique** : développement de la filière technologique (IUT, licences professionnelles, écoles d'ingénieur) avec projet de création d'une nouvelle Ecole Polytechnique Universitaire à bac+5 « PolyTech Descartes Diderot » en concertation avec l'école d'ingénieur Sup'Galilée de l'Université Paris 13 – Paris Nord.
- **Droit et sciences politiques** : création de masters communs à Sciences Po et aux facultés de droit du PRES, préparation aux concours de l'Ecole nationale de la magistrature ainsi qu'à l'examen d'entrée du Centre Régional de Formation et d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CRFPA).
- **Sociologie, sociologie d'enquête** : pôle scientifique coordonné et formations conjointes de niveau master et doctorant au sein du PRES, avec exploitation de toutes les perspectives offertes par l'interdisciplinarité (avec la science politique, la santé, etc.).

**Les actions de recherche et de formation menées dans le cadre du PRES ne seront pas exclusives de collaborations mises en place de longue date entre les partenaires du PRES et des établissements extérieurs au Pôle** par le biais, par exemple, de programmes de recherche (projets ANR, fédérations de recherche...) ou au sein d'Ecoles doctorales. Ces actions ne seront pas non plus exclusives de projets de collaboration

## Convention constitutive du PRES Université Paris Cité

### OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

scientifique et pédagogique que les établissements membres jugeraient nécessaire de mettre en place à l'avenir.

- **Passerelles entre écoles et universités** : mise en place de nouvelles classes préparatoires au sein même de l'université – une innovation pédagogique majeure.
- Développement de passerelles entre certains cursus de formations, développement d'une politique commune **d'échanges de crédits ECTS**, et création de diplômes communs sous le label de l'EPCS Université Paris Cité.
- Développement concerté de l'offre de **formation continue** s'appuyant sur un catalogue commun de l'offre de formations et sur la mutualisation des stratégies partenariales auprès des services publics et des entreprises publiques ou privées.

---

#### 5. COORDINATION DES FORMATIONS DOCTORALES

---

- **Coordination des écoles doctorales** : création d'un collège des écoles doctorales du Pôle, coopération interdisciplinaire en matière de formation doctorale, poursuite de la politique d'écoles doctorales communes à plusieurs établissements membres du PRES, coopération en matière d'insertion professionnelle des doctorants.
- **Formation conjointe des doctorants du PRES** aux « missions doctorales annexes », Enseignement Supérieur et autres.
- Elaboration d'une **charte de qualité** commune aux formations doctorales des membres fondateurs et de l'Université Paris 13 – Paris Nord, dont la mise en œuvre conduira à délivrer le titre de **Docteur de l'Université Paris Cité**.

---

#### 6. APPELS D'OFFRE COMMUNS, RECHERCHE COMMUNE DE LA QUALITE

---

- Des projets de recherche communs sur des thématiques émergentes et transverses.
- Un dispositif incitatif commun pour lancer des projets innovants et interdisciplinaires de qualité.
- Un système commun de recrutement de post-doctorants au meilleur niveau international, création de chaires post-doctorales Université Paris Cité.
- Création de « chaires senior Université Paris Cité ».

# Convention constitutive du PRES Université Paris Cité

## OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

### 7. RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

---

- Mise en commun des dispositifs **d'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers**.
- **Promotion internationale du PRES et de ses activités** de formation et de recherche, création de filières de formation européennes et internationales.
- **Création d'un centre de ressources commun aidant** à la préparation et au suivi de contrats européens et d'accords de coopération internationale, et des actions de relations institutionnelles auprès des organismes européens et internationaux.
- Incitation et soutien à la mobilité internationale des étudiants, enseignants et chercheurs.

### 8. ACTIONS MUTUALISEES

---

- Création d'un centre de travail et de documentation (*learning center*) en sciences politiques, sociales et humaines au sens large du terme.
- Coordination des dispositifs **d'orientation active** des lycéens et de **suivi des étudiants**, jusqu'à leur insertion professionnelle.
- Actions communes pour faciliter la mobilité entrante et sortante des étudiants et des enseignants.
- Mise en œuvre d'une politique de collaboration documentaire volontariste, programme de numérisation commun et dispositif commun de formation à la maîtrise de la recherche d'informations numériques.
- Mise en œuvre d'une approche partagée en matière de **valorisation de la recherche** : dispositif de valorisation et de transfert dans chaque grand domaine d'activité et création d'une cellule Université Paris Cité de valorisation pour regrouper les aspects communs aux grands domaines.
- Constitution d'une cellule dédiée à la **formation à distance**, destinée à faciliter le partage des bonnes pratiques et la mise en commun des équipements informatiques, avec l'objectif de fournir 100% des documents pédagogiques numériques à 100% des étudiants.
- Elaboration et mise en œuvre d'une **stratégie concertée d'évolution des systèmes d'information** des établissements avec l'objectif, à terme, de convergence de ces systèmes.



## **Convention constitutive du PRES Université Paris Cité**

### **OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES**

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

- Coordination de certaines fonctions supports : gestion des espaces mutualisés, politiques d'achat, gestion immobilière et valorisation du patrimoine immobilier, dans le cadre d'une stratégie immobilière partagée.
- Mutualisation des activités de médecine préventive et de promotion de la santé pour les étudiants franciliens des établissements membres, et mutualisation choisie de l'action médico-sociale en faveur des personnels.
- Coordination des politiques d'achats de grands équipements, création et gestion de plateformes Université Paris Cité.
- Promotion concertée des activités et des événements culturels et sportifs.

---

## **9. GOUVERNANCE**

---

- Les principes régissant la coopération des membres au sein du pôle de recherche et d'enseignement supérieur sont les principes d'autonomie, de subsidiarité, de participation active, de transparence et de collégialité.
- Le pôle est constitué sous la forme d'un établissement public de coopération scientifique (EPCS), sous réserve de sa création par décret, avec un conseil d'administration comprenant une proportion significative de personnalités qualifiées. L'EPCS Université Paris Cité est à la fois la structure chargée de mettre en œuvre les activités communes que lui confient les établissements membres et le lieu de coordination de leurs politiques. Il exerce les compétences qui lui sont déléguées par les conseils d'administration des établissements membres dans le respect du principe d'autonomie posé par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.
- En vertu de l'autonomie des établissements membres, les délibérations du conseil d'administration de l'EPCS Université Paris Cité ne peuvent pas contraindre ceux-ci sur les moyens que chacun décide d'affecter à l'Etablissement. Les établissements membres veillent à ce que l'Etablissement dispose des moyens lui permettant de mener à bien ses missions et celles qu'ils lui confient.
- Le président du conseil d'administration de l'EPCS, élu pour trois ans après un appel à candidatures réalisé selon des modalités fixées par le conseil, n'est pas l'un des responsables en exercice des établissements membres. Il dirige l'Etablissement et est assisté d'un directeur délégué.
- Un conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'EPCS Université Paris Cité a pour rôle d'apporter au conseil d'administration une réflexion prospective à moyen et long terme sur les grandes orientations en matière de recherche et de formation, et de se prononcer sur

## **Convention constitutive du PRES Université Paris Cité**

### **OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES**

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

les projets de recherche et de formation de l'Etablissement. Le président du conseil d'orientation scientifique et pédagogique siège au conseil d'administration de l'Etablissement, parmi les personnalités qualifiées.

- Un représentant de la région Ile-de-France et un représentant de la Ville de Paris siègent au conseil d'administration de l'EPCS Université Paris Cité.
- Le bureau du pôle réunit autour du président de l'EPCS l'ensemble des responsables des établissements membres, fondateurs et associés, pour élaborer conjointement et piloter la mise en œuvre de la politique du pôle.
- Le règlement intérieur de l'EPCS Université Paris Cité précise les conditions (notamment de préavis) du retrait d'un établissement membre.

**Au total, l'Université Paris Cité s'appuiera sur la richesse des disciplines couvertes en son sein pour accroître la qualité de sa formation et de sa recherche et gagner de la sorte en notoriété et attractivité. Elle sera un lieu d'échanges multidisciplinaires sur des questions de société, sur de grands thèmes allant de l'esprit à l'objet, par exemple autour de la santé, du cerveau, du médicament, de la pollution, des ressources et de l'énergie, du climat, de l'innovation, du droit, de la place des humanités et des arts dans la Cité.**

**Convention constitutive du PRES Université Paris Cité**

**OBJECTIFS PARTAGES ET ACTIONS COMMUNES**

*Texte soumis à l'approbation des conseils d'administration des établissements*

Fait à Paris, le

Pour l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3,  
la Présidente

Marie-Christine LEMARDELEY

Pour l'Université Paris Descartes – Paris 5,  
le Président

M. Axel KAHN

Pour l'Université Paris Diderot – Paris 7,  
le président

Vincent BERGER

Pour Sciences Po,  
le directeur

Richard DESCOINGS

Pour l'Institut National des Langues et  
Civilisations Orientales (INALCO),  
le président

Pour l'Ecole des Hautes Etudes  
en Santé Publique (EHESP)-Rennes,  
le directeur

Jacques LEGRAND

Antoine FLAHAULT

Pour l'Institut de Physique du Globe,  
le directeur

Pour l'Université Paris 13 – Paris Nord,  
le président

Vincent COURTILOT

Jean-Loup SALZMANN